



**Marché de Noël
des Artisans et Créateurs
Halle des sports Sault de Navailles
Samedi 12 décembre 2026**

Nom :Prénom :

Raison sociale:

N° du registre du commerce ou artisanat :

Adresse :

Code Postal et Ville :

Téléphone Portable : Téléphone fixe :

Adresse mail :

2 – Descriptif des produits proposés à la vente :

(Merci d'envoyer les photos de vos créations)

.....

3 – Choix du stand et tarifs :

☐ Emplacement intérieur : 6€ X m linéaire ☐ Electricité

☐ Emplacement intérieur avec table fournie (1m80): 10€ Xtables ☐ Electricité

☐ Emplacement extérieur : 6€ X m linéaire ☐ Electricité

4 – Mode de règlement :

☐ Chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Sault de Navailles

☐ Virement IBAN : FR76 1198 9000 0184 4153 0040 197 BIC : POUYFR21XXX

5 – Organisation d'une tombola de Noël :

Nous demandons à chaque exposant de préparer un lot représentatif de son activité pour participation à la tombola de Noël et de le remettre à la buvette à son arrivée.

6 – Modalités d'organisation :

Nous vous accueillerons pour l'installation à partir de 7h30.

Un plan sera accroché à l'entrée avec votre emplacement pour vous repérer facilement.

Le dossier sera à retourner par mail :

**comitedesfetes.sault@gmail.com ou par courrier : Comité des
Fêtes de Sault de Navailles - Aurélia Hauguel 400 rue de France
64300 Sault de Navailles**



Règlement du marché de Noël de Sault de Navailles

- L'exposant s'engage à verser le montant intégral de son règlement lors de sa candidature et à respecter la date limite figurant sur le dossier d'inscription. Tous les chèques seront encaissés 6 jours avant la manifestation;
- L'envoi du dossier de candidature n'est pas gage de sélection. Toutes les demandes seront étudiées. Une réponse vous sera faite par mail au plus tôt. Toute candidature incomplète sera rejetée;
- Les produits exposés doivent correspondre aux produits pour lesquels vous avez été sélectionnés;
- Les marchandises sont sous la responsabilité de l'exposant. Nous déclinons toutes responsabilités en cas de vol, de perte ou de casse;
- L'électricité peut être fourni si, et uniquement si, vous en avez fait la demande sur le bulletin d'inscription;
- Prévenir en cas d'indisponibilité, y compris le jour J (aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement);
- La mise en place se fera à partir de 7h30 jusqu'à 8h30. L'exposant non présent dans les plages horaires d'installation sera considéré comme absent, sauf si il a pris soin de prévenir de son retard;
- Nous demandons à chaque exposant de préparer un lot représentatif de son activité pour participation à la tombola de Noël et de le remettre à la buvette à son arrivée.

! Aucun revendeur ne sera accepté, nous ne prenons que les Artisans Créateurs.

Fait à Le

Signature

